

Fiche d'information: l'excision des filles

Une pratique lourde de conséquences: près de 230 millions de filles et de femmes sont excisées dans le monde dont plus de 144 millions rien qu'en Afrique. La mutilation génitale féminine enfreint les droits humains fondamentaux. Cette pratique très douloureuse laisse des séquelles physiques et psychiques à vie. L'UNICEF met tout en œuvre pour protéger les petites filles et mettre un terme à cette coutume néfaste.



Chaque enfant a droit à son intégrité physique. En outre, l'article 24-3 de la Convention relative aux droits de l'enfant oblige les 196 États parties à protéger les enfants contre les pratiques traditionnelles préjudiciables à leur santé. La mutilation génitale féminine (MGF) est l'une de ces pratiques. C'est une intervention traumatisante qui constitue une violation des droits humains, quel que soit le type de mutilation génitale féminine, qu'elle ait lieu en milieu hospitalier ou dans des conditions d'hygiène précaires.

Une pratique lourde de conséquences

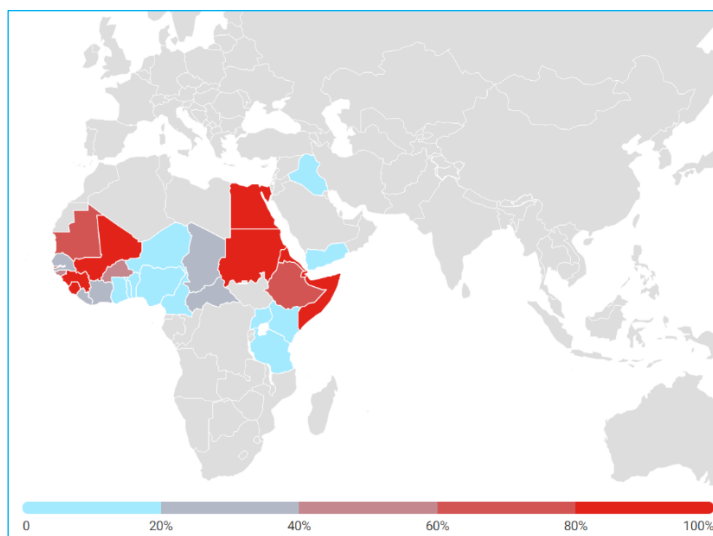
La mutilation génitale féminine désigne l'ablation partielle ou complète des lèvres et/ou du gland clitoridien comme cela est décrit dans les définitions ci-contre. Dans certains cas, la plaie est ensuite suturée à l'exception d'un minuscule orifice. Les filles ont généralement beaucoup moins de douze ans, souvent même moins de cinq ans.

Il n'est pas rare qu'elles succombent à des hémorragies ou à des infections mortelles. Outre des douleurs insupportables et des saignements excessifs, l'intervention peut entraîner des séquelles physiques et psychiques à long terme. Les douleurs dues à des fistules ou aux difficultés d'écoulement du sang menstruel, les infections, les kystes, les problèmes urinaires et rénaux, l'incontinence et la stérilité sont des complications fréquentes. De nombreuses filles et femmes excisées ont des rapports sexuels douloureux et sont confrontées à des complications lors de l'accouchement ainsi qu'à un risque accru de décès des nouveau-nés. Les filles et les femmes concernées souffrent également de troubles psychiques à long terme tels que traumatismes, dépressions et autres séquelles psychologiques. Ces troubles sont souvent dus à la situation de vulnérabilité et de trahison vécue. Dans de nombreux cas, l'excision a en effet été initiée ou même pratiquée par une personne proche de la jeune fille.

Un problème mondial de droits humains

Bien que le chiffre exact ne soit pas connu, des données représentatives permettent d'établir qu'au moins 230 millions de jeunes filles et de femmes sont victimes de cette pratique néfaste dans 31 pays.

Les données disponibles montrent que les MGF sont répandues dans un certain nombre de pays de la côte atlantique à la Corne de l'Afrique, dans des régions du Proche-Orient comme l'Irak et le Yémen et dans certains pays d'Asie avec des taux de prévalence très variables. En Somalie, en Guinée et à Djibouti, 90 % des filles et des femmes sont concernées par cette pratique quasi généralisée contre pas plus d'un pour cent au Cameroun et en Ouganda. La mutilation génitale féminine est une question de droits humains qui concerne les filles et les femmes du monde entier. D'après certains éléments, des mutilations génitales féminines seraient également pratiquées en Colombie, en Inde, en Malaisie, en Oman, en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis. Cette pratique est également recensée dans certaines régions d'Europe ainsi qu'en Australie et en Amérique du Nord en raison des importantes diasporas.



Taux de MGF dans le monde en 2024, source: UNICEF Data. Cette carte ne reflète pas la position de l'UNICEF sur le statut juridique d'un pays ou d'un territoire ou sur l'abolition d'un territoire.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini quatre types de mutilation génitale féminine:

Type I: ablation partielle ou totale du clitoris et/ou du prépuce/capuchon clitoridien

Type II: ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres avec ou sans excision des grandes lèvres (excision)

Type III: rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, et/ou les grandes lèvres, avec ou sans ablation du clitoris (infibulation)

Type IV: toutes les autres interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins à des fins non médicales, par exemple: piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux

Une pratique sans fondement religieux

Différentes théories tentent d'expliquer l'origine des mutilations génitales féminines. Dans de nombreuses sociétés qui la pratiquent, on croit, à tort, que l'excision est imposée par la religion. Or ni la Thora, ni le Coran, ni la Bible n'exigent l'excision des petites filles et des femmes. D'ailleurs, les premières mentions de telles pratiques sont antérieures à l'avènement du christianisme et de l'islam. Elles sont notamment évoquées par Hérodote (env. 500 av. J.-C.) et Strabon (env. 50 av. J.-C.).

Comme la pratique de mutilations génitales féminines est néanmoins souvent justifiée par des arguments religieux, 34 imams réputés de Mauritanie ont émis une fatwa, un avis juridique, contre l'excision des filles en janvier 2010. Ils ont été rejoints dès septembre 2011 par les guides religieux de neuf autres pays fortement touchés par cette pratique. Dans une fatwa régionale, ils affirment que les mutilations génitales féminines ne sont pas justifiées par la loi religieuse de l'islam, la charia, mais qu'elles sont interdites; ceci constitue une étape cruciale pour l'abolition de la pratique.

D'autres justifications courantes font souvent intervenir des motifs d'ordre esthétique, hygiénique et symbolique ou la «garantie de la virginité». Des travaux de prévention contre l'excision des filles ont montré que la prise en compte isolée de certains aspects ou déclarations ne permettait d'entraîner que des changements purement réactifs, sans parvenir à abolir la pratique. Après une campagne intensive centrée sur les risques pour la santé des jeunes filles, on a par exemple observé que la pratique se «médicalisait», autrement dit qu'elle était effectuée de préférence par du personnel médical, comme des sages-femmes, et dans des hôpitaux. De tels constats soulignent le fort enracinement de l'excision des filles dans les sociétés concernées.

Un profond ancrage social

L'excision des filles semble garantir le statut social de toute la famille, elle joue donc un rôle social clé et complexe. Les filles non excisées sont souvent considérées comme «impures». Elles sont marginalisées, ne peuvent pas être mariées, jettent le déshonneur sur leur famille.

Les parents qui font exciser leurs filles veulent avant tout qu'elles soient parfaitement intégrées à la communauté. Se soustraire à cette pratique peut entraîner l'exclusion de toute la famille, ce qui comporte des risques considérables pour les filles et les femmes. Au niveau social, les MGF déclenchent non seulement un sentiment d'appartenance mais offrent également une certaine protection, ce qui est paradoxal. Un ancrage aussi profond de la pratique dans la société et dans l'image que celle-ci a d'elle-même indique l'existence d'une «norme sociale», comme cela est expliqué ci-contre.

L'excision des filles peut être abolie

Malgré cet ancrage, la mutilation génitale féminine en tant que norme sociale est soumise à l'évolution générale de la société. Dans certaines conditions, l'abolition de cette pratique séculaire pourrait intervenir rapidement, en l'espace d'une génération seulement. Le processus qui mène au changement de ces convictions profondes et à l'abandon des schémas de comportement est toutefois très complexe. La simple interdiction ne conduit pas à elle seule à l'abandon de cette pratique. Ce n'est que lorsque la pratique est abandonnée par conviction que l'on peut s'attendre à un changement social durable.

L'UNICEF s'engage depuis plus de 35 ans contre l'excision des filles. L'UNICEF a commencé à travailler avec des organisations partenaires sur ce sujet dès 1985. Les «Guidelines for UNICEF Action on Eliminating FGM/C» ont été publiés en 1995 et, deux ans plus tard, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population UNFPA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont publié une déclaration commune contre l'excision des filles.

L'approche globale de l'UNICEF

Les mesures de sensibilisation et d'éducation sont des outils incontournables pour obtenir un changement de comportement. Compte tenu de l'état des connaissances et des expériences, il est impératif d'aborder le sujet avec beaucoup de tact et sous tous les angles: c'est-à-dire du point de vue des droits humains, de la dignité humaine, de l'hygiène, de la santé et de la discrimination.

De tels échanges permettent de faire comprendre les risques et les préjudices de l'excision des filles et de renforcer la conscience des droits de l'enfant et des droits humains. Sur la base de ces valeurs universelles, l'accès se fait ensuite par le biais du concept de «norme sociale». L'objectif réside dans le fait que la population considère les mutilations génitales féminines comme une violation manifeste des droits mentionnés et y renonce.

Il est également primordial que les parents aient la certitude que leur fille non excisée ne sera pas désavantagée dans sa vie. Autrement dit, les jeunes filles et les femmes doivent pouvoir être acceptées comme des membres de la société et des épouses à part entière. L'expérience a montré que, lorsque ces conditions sont réunies, de plus en plus de parents décident de ne pas faire exciser leurs filles.



©UNICEF/UNO421350/Ouganda

Les normes sociales sont des attentes envers les membres d'une communauté; elles déterminent ce qui est approprié et ce qui ne l'est pas. La communauté récompense les personnes qui respectent ces normes et sanctionne celles qui ne s'y conforment pas.

Les mutilations génitales féminines sont fréquemment perçues comme une sorte de «norme sociale de comportement». Depuis des générations, les familles et les individus perpétuent cette pratique, convaincus de satisfaire l'attente de la communauté.

Vous trouverez plus d'informations sur les mutilations génitales féminines sur:

www.unicef.ch/fr

www.unicef.org/fr

www.childinfo.org

Dernière actualisation: Mai 2024

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, s'appuie sur plus de 70 ans d'expérience dans la coopération au développement et l'aide d'urgence. L'UNICEF s'engage pour la survie des enfants et pour assurer leur droit à une enfance préservée. La santé, l'alimentation, l'éducation, l'eau et l'hygiène font partie des missions centrales, ainsi que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le VIH/sida. Le travail de l'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires. unicef.ch/fr

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Pfingstweidstrasse 10

8005 Zurich

Téléphone +41 (0)44 317 22 66

info@unicef.ch | www.unicef.ch/fr

unicef 

pour chaque enfant